

PROTOCOLE PHARE

Constat d'une situation de mal-être

QUI ?

Tout personnel de l'établissement, ambassadeur harcèlement, élève, responsable légal

Transmission de l'information

A QUI ?

Direction, CPE ou pôle médico-social

Entretien avec l'élève cible

Si nécessaire : Evaluation collective

QUI ?

Direction
CPE et vie scolaire
Enseignants
Pôle médico-social

Autres (conflits ponctuels) : traités par CPE

Situation préoccupante

Mobilisation de l'équipe ressource NAH

Intimidations, moqueries, mises à l'écart, etc.

Situations avec faits graves

Les parents des élèves concernés sont prévenus par la Direction

Protocole méthode de préoccupation partagée

Etape 1 :
1er entretien avec la cible

Simultanément

Etape 2 :
1er entretien avec les intimidateurs présumés et les témoins potentiels

Recherche préoccupation/suggestion

Etape 3 :
Rencontres de suivi

3 semaines maximum

Persistance de l'intimidation
Emergence de faits graves

Protocole harcèlement

Traitement par la Direction

Informations pour vigilance (CPE, PP, pôle médico-sociale)

Sanction(s) éventuelle(s)

Si nécessaire : Remontée des incidents à la Direction Académique, au Rectorat

Bilan de l'équipe ressource NAH

Vigilance auprès des cibles et intimidateurs